



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-03-14

OBJET : Avenant 6- Reprise du projet au contrat de services professionnels conclu avec la firme WSP pour la préparation de plans et devis (construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées, remplacement de la station de pompage SP3, réfection de la conduite d'aqueduc de la rue de la Gare)

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le 25 juin 2020 la Ville de Schefferville a conclu un contrat avec la firme WSP pour la réalisation des travaux énoncés en titre de la présente ordonnance;

ATTENDU QUE ces plans et devis sont réalisés à 90 % et que la firme WSP s'engage par cet avenant à compléter les travaux de préparation des plans et devis pour mai 2024;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public en vue des travaux de construction et de réfection est prévu pour le printemps 2024;

ATTENDU QUE la reprise du projet implique la révision des honoraires de l'ingénieur conseil pour mettre à jour les documents de soumission, notamment les échéanciers, la disponibilité de la main d'œuvre et de la machinerie locale et le regroupement des trois projets (usine d'eau potable, usine de traitement des eaux usées et barrage du lac Knob) pour accorder le contrat à un seul entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur et chargé de projets, monsieur Denis Blouin, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise l'ingénieur et chargé de projets de la Ville, monsieur Denis Blouin, à signer la proposition annexée à la présente ordonnance et constituant l'avenant no 6 au contrat de WSP au coût de 12 350 \$ (plus taxes).

Adoptée à Québec le 10 mars 2024.

Jean Dionne, administrateur